

Commune de PIGNANS
VAR
Arrondissement de Brignoles

**Extrait du Registre
des Arrêtés du Maire**

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION A UN ADJOINT
Arrêté N°708 / 2022

M. CAMARA Célestin- 5ème adjoint au Maire
Délégation donnée : Culture, sport et vie associative, politique de proximité.

Le Maire de la Commune de PIGNANS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18,
VU le Procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 04/07/2020
constatant l'élection de M. CAMARA Célestin en qualité de 5ème Adjoint au Maire,
VU la délibération n° 30/2020 fixant le nombre d'adjoints au Maire en date du 04/07/2020,
VU l'arrêté n° 193/2020 du 13/07/2020 portant délégation de fonctions aux adjoints et aux conseillers
municipaux,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient
de modifier les délégations octroyées aux adjoints par l'arrêté 193/2020 du 13/07/2020 en raison de
la modification de la composition du conseil municipal,

CONSIDERANT qu'il convient de donner délégation à M. CAMARA Célestin, 5ème Adjoint au
Maire,

ARRETE

Article 1 :

En application de l'article L2122-18 du CGCT, M. CAMARA Célestin, 5ème Adjoint au Maire est
délégué pour intervenir, suivre et assurer une bonne gestion dans les domaines suivants :

- Culture
- Sport, des sites sportifs ainsi que des activités sportives
- Vie associative, des associations, de leurs manifestations. et la gestion des salles
- Politique de proximité

Article 2 : Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire, une délégation générale de
fonction avec signature est donnée à la Première Adjointe, Madame SCOTTO Fabienne, et en son
absence aux adjoints dans l'ordre des nominations

Article 4 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du Maire et copie en sera adressée à
M. le Préfet du Var ainsi qu'à M./Mme le trésorier/receveur.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services assure la bonne exécution dudit arrêté.

Fait à PIGNANS le 28/11/2022

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

